



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

Présents : MM. BEN ALI Zaïna, BLANC Laurent, BUISSON Frédéric, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DEROSE David, DUVAL Denis, GEORGES Marie-Ange, MATHIEU Jean-Marc, ROGIER Gilles, SANDJIVY Sylvie, SANNA Magali, PAOLETTI Cécile,

Absents : MELANO Yolène, ESTIENNE Bernard, MARIGNANE Gérard, ZICKGRAF Didier,

Procurations : MARIGNANE Gérard à CHATARD Annie

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 mai 2016

Quelques rectifications sont demandées et approuvées

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour portant sur la participation financière des familles au mini-camp de l'ALSH 2016

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

I. AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT N°1 CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'EAU POTABLE (SEERC) ET PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a confié la gestion de service public d'eau potable à la Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux par contrat d'affermage enregistré en Sous-Préfecture de Brignoles le 2 juillet 2010.

Monsieur le Maire expose l'objet de l'avenant n° 1 à ce contrat :

- Intégrer les dispositions de réglementation « Construite sans détruire » dans la gestion du service,
- Modifier le règlement du service du contrat pour qu'il soit en cohérence avec la législation en vigueur sur la prise en compte des dégrèvements pour fuite après compteur,
- Modifier les dispositions d'engagement contractuel de renouvellement des branchements plomb à renouveler et d'en ajuster les conséquences économiques,
- Intégrer au périmètre délégué les compteurs de sectorisation et les réducteurs de pression,
- Retirer du patrimoine délégué le réservoir Le Château et affecter le solde au compte d'exploitation,
- Modifier l'obligation contractuelle de renouvellement des compteurs abonnés âgés de plus de 12 années à 15 années et affecter le solde au compte d'exploitation,
- Prendre en compte les nouvelles hypothèses d'évolution des assiettes dans les recettes du service.

Monsieur le Maire présente également le protocole transactionnel qui a pour objet d'établir les charges de financement dues par la collectivité au délégataire relatives aux travaux de renouvellement d'équipement non intégrés initialement au périmètre délégué réalisés par le délégataire à la demande de la collectivité. Le montant du protocole s'élève à 3800 € HT

Monsieur le Maire donne lecture des deux documents et il demande au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

II –DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA RESTAURATION DU RETABLE DU ROSAIRE

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de restauration du retable Notre Dame du Rosaire de l'Eglise paroissiale de La Verdière.

Il soumet à l'assemblée le devis qui s'élève dans sa globalité à 45 280,72 € H.T.

Il précise que l'on attend une aide de 40% de le DRAC soit 18 112 e et une participation de l'Association de sauvegarde du patrimoine. La somme restant à la charge de la Commune devrait s'élever à 8000 €

Afin d'alléger la part de l'autofinancement communal, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide sur la réserve parlementaire la plus haute possible pour permettre la réalisation de ces travaux de restauration.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Monsieur Jean-Marc Mathieu propose de se rapprocher du Syndicat Mixte de La Provence Verte, pays d'art et d'histoire de la Provence Verte, afin de monter un dossier de subvention.

III – REVISION MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS (DELEGATION DE LA COMPETENCE GEMAPI)

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que, par délibération du comité syndical du Syndicat Mixte de l'Argens en date du 25 avril 2016, portant modifications des statuts du SMA, les élus du Syndicat Mixte de l'Argens ont adopté les nouveaux statuts du syndicat.

Il précise que ces modifications du texte des statuts du SMA ont pour but de répondre de manière anticipée à la nouvelle compétence *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)* instaurée par la Loi MAPTAM et dévolue de manière obligatoire aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018

Il communique la délibération du SMA en date du 25 avril 2016 ainsi que le texte des nouveaux statuts.

Considérant que conformément au Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre du SMA dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire, pour se prononcer sur les nouveaux statuts du SMA.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

IV – RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE MME BURLE LYDIE (N° NC 97)

Monsieur le Maire présente la demande de Mme BURLE Lydie, titulaire d'une concession trentenaire au cimetière communal (NC N° plan 97 – Concession 142) acquise le 5 juin 2012 moyennant le prix de 251,54. Madame Burle souhaite rétrocéder cette concession à la commune afin qu'elle en dispose comme bon lui semblera. Il précise que cette concession est demeurée inutilisée et vide de toute sépulture.

Il demande au conseil municipal son accord pour effectuer la rétrocession et précise que s'agissant d'une concession inutilisée il propose de fixer le rachat à 251,54 €

Le conseil municipal donne son accord pour la rétrocession et fixe à 251,54 € le montant de ce rachat.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

VI – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AU MINI CAMPS ALSH 2016

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des animations prévues par l'ALSH au cours des vacances d'été 2016, un séjour en mini-camp est organisé pour les 7-12 ans.

Pour ces activités, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander aux familles une participation complémentaire de 20 € par enfant, par mini camp d'une durée de trois jours.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

V- QUESTIONS DIVERSES

- **Etat des travaux :**
 - Les travaux de réfection sur le réseau d'eau et d'assainissement ainsi que la voirie sont terminés rue Claude Forbin.
 - Sur l'esplanade du château le pavement a été installé. La calade du pourtour sera réalisée courant juillet par l'association ALPES DE LUMIERES.
 - La réfection de la voirie allée des Cèdres sera réalisée courant juin.
 - Les travaux de réfection du réseau d'eau au quartier Rouvegros sont programmés pour le 6 juin.
- **Dossiers de subvention**
 - Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) peut être sollicitée pour les travaux d'aménagement de la mairie et la création de l'agence postale communale. Cette subvention pourrait atteindre 30% du montant HT des travaux avec un maximum de 200 000 €.
 - Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la notification de la subvention DETR (Etat) s'élevant à 62 500 € pour la réfection du réseau d'eau potable.
- **Toilettes publiques**

Le projet de réouverture des toilettes publiques de Sous ville s'avère irréalisable en raison des évacuations bétonnées. Monsieur David DEROSE propose d'installer des toilettes sèches, néanmoins le cout d'une telle opération s'élève à 10 000 €.
- **Signalétique touristique**

Monsieur Jean-Marc MATHIEU expose le projet du Syndicat de la Provence Verte d'aider les communes pour uniformiser la signalétique des villages. La CCPV est partie prenante de ce projet. Les deux entités doivent se réunir. Un technicien devrait être mis à disposition de la commune et appuyé par une commission communale qu'il faudrait désigner. Notre commune doit se positionner.
- **Commission embellissement**

Madame Annie CHATARD fait part de l'avancement des travaux d'embellissement du village : plantation de fleurs dans les jardinières, mise en valeur de l'espace du porche sous le château. Concernant l'aménagement de Sous- Ville, des barrières et des jardinières sont en commande et attendues pour courant juin.
Elle déplore des actes de pillage et de vandalisme sur les plantations.
- **CCAS**

Madame Michelle DEBORDEAUX dit que le CCAS a assuré le remplacement du personnel en grève au restaurant scolaire par 2 fois et précise que 90 enfants ont pu bénéficier du service.
- **Poteaux incendie**

Monsieur Denis DUVAL indique que les poteaux incendie seront vérifiés dans le cadre de notre contrat de maintenance à partir du 9 juin. Une nouvelle bouche à incendie rue Grande sera intégrée au contrat

La séance est levée à 20 heures